

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE È MUDIFICAZIONE DI I RAPRISENTANTI
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARIU URGANISIMI**

**DÉSIGNATION ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par délibérations n° 21/129 AC du 22 juillet 2021 et n° 22/081 AC du 3 juin 2022, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes extérieurs, conformément aux articles L. 4132-14 et L. 4132-22 du code général des collectivités territoriales.

Il convient aujourd'hui de compléter ces désignations, ainsi que d'y apporter certaines modifications.

1. Dans le cadre du renouvellement du Conseil académique de la langue Corse, et conformément aux articles D. 312-33 à 312-39 du code de l'éducation, il convient de désigner deux conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger au sein de cette instance.

La répartition au prorata des groupes indique qu'il conviendrait de désigner un membre du groupe « Fà Populu Inseme » et un membre du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse ».

2. A la demande du groupe « Fà Populu Inseme », il convient de procéder à des remplacements au sein des conseils d'administration de certains agences et offices :
 - Office des Transports de la Corse : M. Joseph SAVELLI en remplacement de Mme Juliette PONZEVERA ;
 - Office d'Équipement Hydraulique de la Corse : Mme Anne-Laure SANTUCCI en remplacement de M. Joseph SAVELLI ;
 - Agence du Tourisme de la Corse : Mme Juliette PONZEVERA en remplacement de M. Jean BIANCUCCI.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.